

**DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2024-024**

SÉANCE DU 14 MARS 2024

**POINT 2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Bassam Jabaian, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1-I,
Vu les statuts d'Avignon Université,
Vu le règlement intérieur de la CFVU modifié et approuvé le 19 septembre 2019, et notamment son article 16,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la CFVU du 15 février 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.

**Membres composant la commission : 32
Membres présents (21) ou suppléés (9) : 30
Membres absents et non suppléés : 2**

Direction des études et de
la scolarité

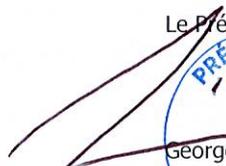
Affaire suivie par
Bassam JABAIAN

Téléphone
+33 (0)4 90 16 25 09

Courriel
gestion-cfvu@univ-avignon.fr

Avignon, le 14 mars 2024

Le Président d'Avignon Université



Georges LINARES
Louis Pasteur
84029 Avignon
cedex 1

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le